

**ALLOCUTION DE MONSIEUR
PIERRE MAUROY A L'OCCASION DE
LA REMISE DES MÉDAILLES DE LA
FAMILLE FRANÇAISE**

Samedi 27 Mai 1995

Monsieur Jean Raymond De Greve
Adjoint au Maire

Monsieur Daniel Rougerie

Adjoint au Maire

Madame Brigitte Paccou

Vice Présidente de l'association

familiale de Lille

Mesdames Annie Mulliez et

Martine Filleul, Catherine FAUDHÉRBE
Conseillers de Quartier **Annick GÉORGET**

Madame Fauquet,

Trésorière de l'association Familiale
de Lille

Madame Jeanne Salomé

Secrétaire de l'Association Familiale
de Lille

Madame Christine Boubet

Secrétaire Général Adjoint de la Ville
de Lille

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

Demain nous allons célébrer " la fête des mères". C'est l'une de nos plus belles traditions car elle symbolise la vie de famille et toutes ses joies.

C'est dans ce contexte privilégié que chaque année, toutes les communes organisent un hommage aux mères de familles nombreuses qui reçoivent les médailles de la famille française.

Aujourd'hui je vais avoir le plaisir de remettre la médaille d'or à 4 mamans lilloises exceptionnelles puisqu'elles ont éduqué au moins 8 enfants.

La médaille d'Argent revient aux familles de 6 ou 7 enfants et la médaille de bronze distingue les mères de 4 ou 5 enfants.

Bien entendu, ces récompenses considèrent avant tout le travail énorme et toute l'énergie qu'il a fallu pour assumer une grande famille.

S'ajoutent à toutes ces tâches quotidiennes les responsabilités de l'éducation. Il faut donner à chaque enfant les moyens de s'épanouir et l'aider à tracer son avenir en fonction de ses dispositions et ses choix.

C'est la mission naturelle de chaque parent, mais je mesure à quel point elle est lourde et difficile lorsqu'elle est multipliée par 5, 6, 7 et même plus de 8 enfants.

Toutes les mères que nous honorons aujourd'hui ont donc un mérite bien particulier et je suis heureux de mettre à l'honneur la noblesse de leur dévouement en faveur de leur famille.

Il est évident que l'ampleur des charges a impliqué de nombreux sacrifices sur le temps de loisirs et le temps libre que l'on peut parfois s'accorder à soi même.

C'est pour cela qu'il faut rendre encore efficace les dispositifs d'aide à domicile indispensable pour les familles nombreuses. Surtout lorsque la mère continue d'avoir une activité professionnelle.

Sur ce plan, il est primordial de laisser le libre choix à toutes les femmes qui veulent assumer simultanément un travail et une famille.

Ce serait revenir des années en arrière que de pénaliser les mères qui travaillent et de leur rendre difficile l'accès ou le maintien dans leur emploi.

C'est bien pourquoi en priorité elles doivent bénéficier des mesures bien pratiques comme le temps partiel, la semaine de 4 jours et encore bien d'autres aménagements qui faciliteront leur vie quotidienne.

Outre ses retombées bénéfiques sur notre situation de l'emploi, la philosophie du partage du temps de travail avantage également les parents qui désirent consacrer plus de temps à leur famille, et j'espère que cette considération importante pèsera bientôt de tout son poids pour imposer rapidement cette réforme inéluctable.

Bien entendu, dans tous les cas de figure, il faut donner aux familles les moyens d'assumer financièrement l'éducation de chacun de ses membres. En concentrant et en modulant des efforts privilégiés pour les familles nombreuses et les foyers en difficulté.

Je ne suis pas de ceux qui croient fermement que l'on peut relancer la natalité en décrétant une aide uniforme sans tenir compte des revenus .

Il me semble pourtant évident que plus une famille est nombreuse, plus ses besoins sont grands ; plus ses revenus sont faibles, plus elle doit être soutenue. Sans parler de la situation délicate des familles monoparentales.

J'espère qu'à l'occasion de ces remises de la médaille de la famille française qui ont lieu actuellement dans toutes les villes, ces préoccupations viendront également à l'esprit de nombreux élus qui voudront agir en ce sens et plaider cette juste cause.

Mais je l'ai dit, cette cérémonie représente également toutes les joies de la vie familiale et la fierté bien légitime d'avoir réussi accompli son devoir de mère.

C'est donc sur cette tonalité conviviale que je vais maintenant vous remettre ces médailles qui symbolisent la reconnaissance que la nation porte envers les mères qui ont assumé pleinement leur rôle en fondant des familles exemplaires.